

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-056311-190
NO DE DOSSIER : 41-2496064

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS
D'INTENTION DE FAIRE UNE
PROPOSITION DE BIOMOD CONCEPTS
INC.,** personne morale légalement
constituée et dûment incorporée ayant son
siège social au :
999 boul. de Maisonneuve Ouest
Suite 1000
Montréal, Québec H3A 3L4, Canada

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**TROISIÈME RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA
DÉBITRICE**
(en vertu des paragraphes 50.4 (7) (b) (ii) et 50.4 (9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Je, Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI, du bureau de Richter Groupe Conseil inc., (le « Syndic ») Syndic agissant à l'avis d'intention de faire une proposition de Biomod Concepts inc. (la « Débitrice », la « Société » ou « Biomod »), une personne morale insolvable, fais rapport au tribunal de ce qui suit :

1. Le 8 avril 2019, la Débitrice susnommée déposait un avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis d'intention »).
2. Le 15 avril 2019, les avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition ont été envoyés par courrier régulier à tous les créanciers de la Débitrice.
3. Le 17 avril 2019, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse (l'« État ») pour une période de trente (30) jours débutant le 14 avril 2019, ainsi que son rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'État, lesquels ont été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'État, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

4. Le 8 mai 2019, la Débitrice a déposé un état projeté du mouvement de trésorerie pour la période du 5 mai 2019 au 7 juillet 2019, lequel reflète l'utilisation du financement intérimaire de 400 000 \$, et qui a été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'État, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En résumé, ce financement permettra ce qui suit :
 - Acquitter les dépenses non payées depuis la date du dépôt de l'Avis d'intention le 8 avril 2019, comprenant plus particulièrement le loyer et certaines charges reliées aux installations;
 - Continuer d'acquitter les dépenses courantes au fur et à mesure qu'elles seront encourues; et
 - Mettre en place un processus ordonné de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs pour Biomod.
5. Dans le cadre de la surveillance des affaires et des finances de la Débitrice, le Syndic a eu accès à tous les biens, locaux, livres, registres et autres documents financiers de la Débitrice, et nous avons pu constater que la Débitrice a maintenu une encaisse positive depuis qu'elle a soumis son avis d'intention de faire une proposition.
6. Le présent rapport traite, entre autres, des points suivants :
 - a. Situation financière de la Débitrice;
 - b. Ordonnances;
 - c. Processus de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs;
 - d. Prorogation de délai;
 - e. Financement intérimaire additionnel;
 - f. Conclusions.

Situation financière de Biomod au moment du dépôt

7. Biomod est une entreprise ayant développé une technologie brevetée destinée premièrement à l'industrie du cosmétique, et plus particulièrement axée sur le traitement de la peau. La Société n'a toutefois pas été en mesure financièrement de commercialiser de façon efficace son produit et de développer de nouvelles orientations pour leur technologie, telles que les domaines médical et pharmaceutique. Ses actifs sont composés essentiellement de la propriété intellectuelle, des équipements de production, des stocks et de crédits pour la recherche et le développement.

8. Les données financières récentes de la Débitrice se résument ainsi :

Biomod Concepts Inc				
Bilans Comparatifs				
	8 avril 2019	30 avril 2018	30 avril 2017	30 avril 2016
	Non vérifiés	Vérifiés	Vérifiés	Vérifiés
Actifs				
Court-terme				
Encaisse	15,682 \$	782,019 \$	1,005,256 \$	92,660 \$
Dépôt à terme	30,000	30,000	30,000	20,000
Comptes clients	11,000	324,431	284,879	42,025
Taxes à la consommation	39,097	63,176	24,643	51,490
Stocks	768,453	740,676	311,144	118,322
Crédit d'impôt à la R&D (net du prêt IQ)	185,922	704,361	667,945	653,396
Payés d'avance	76,647	61,535	43,547	50,687
	<u>1,126,801</u>	<u>2,706,198</u>	<u>2,367,414</u>	<u>1,028,580</u>
Long-terme				
Avances à des employés	-	159,000	154,500	150,000
Immobilisations	845,200	943,746	1,086,985	583,427
Propriété intellectuelle	576,469	535,057	479,862	427,908
	<u>1,421,669</u>	<u>1,637,803</u>	<u>1,721,347</u>	<u>1,161,335</u>
	<u>2,548,470 \$</u>	<u>4,344,001 \$</u>	<u>4,088,761 \$</u>	<u>2,189,915 \$</u>
Passifs				
Court-terme				
Créanciers	727,099 \$	1,077,321 \$	570,005 \$	258,007 \$
CAE - Affacturage des bons de commande	372,549	-	-	-
Portion à court-terme de la dette à LT	-	889,911	655,396	1,041,848
Portion à court-terme des contrats location	-	60,768	47,466	9,561
	<u>1,099,648</u>	<u>2,028,000</u>	<u>1,272,867</u>	<u>1,309,416</u>
Long-terme				
Contrats de location-acquisitions	227,067	176,341	139,295	6,798
Prêts Investissement Québec	3,973,916	3,775,161	2,452,615	252,438
Autres prêts	123,313	-	-	-
Prêts Quantius	1,900,000	-	-	-
Avance d'un actionnaire	2,693,637	2,458,356	2,271,343	751,950
	<u>8,917,933</u>	<u>6,409,858</u>	<u>4,863,253</u>	<u>1,011,186</u>
Déficit des Actionnaires				
Actions	6,615,565	6,615,962	5,615,958	5,615,958
Déficit accumulé	(14,084,676)	(10,709,819)	(7,663,317)	(5,746,645)
	<u>(7,469,111)</u>	<u>(4,093,857)</u>	<u>(2,047,359)</u>	<u>(130,687)</u>
	<u>2,548,470 \$</u>	<u>4,344,001 \$</u>	<u>4,088,761 \$</u>	<u>2,189,915 \$</u>
Biomod Concepts Inc				
États des résultats comparatifs				
	8 avril 2019	30 avril 2018	30 avril 2017	30 avril 2016
	Non vérifiés	Vérifiés	Vérifiés	Vérifiés
Ventes	2,204,364 \$	1,080,856 \$	1,207,444 \$	127,046 \$
Profit brut	943,206	389,701	776,403	37,524
	42.79%	36.05%	64.30%	29.54%
Dépenses				
Exploitation et autres	3,553,294	2,917,262	1,964,205	2,054,355
Intérêts et frais bancaires	764,769	518,941	400,127	176,373
	<u>4,318,064</u>	<u>3,436,203</u>	<u>2,364,332</u>	<u>2,230,728</u>
Perte	<u>(3,374,857) \$</u>	<u>(3,046,502) \$</u>	<u>(1,587,929) \$</u>	<u>(2,193,204) \$</u>
Ventes requises pour acquitter les intérêts	1,787,262 \$	1,439,503 \$		

9. Au moment du dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice n'avait plus de liquidités et il lui était impossible d'en générer suffisamment afin de satisfaire ses obligations courantes, dont les salaires des employés, pour la prochaine période de paye.
10. Investissement Québec et Quantius sont les principaux créanciers garantis de Biomod avec des prêts totalisant plus de 6 M\$.
11. Les employés ont des créances totalisant plus de 120 000 \$, représentant les payes de vacances et la portion d'une période de paye.

Ordonnances

12. Le 8 mai 2019, l'Honorable J. Brian Riordan rendait une ordonnance autorisant ce qui suit :
 - Prorogation du délai pour déposer une proposition jusqu'au 22 juin 2019;
 - Nomination de Richter Groupe Conseil inc. à titre de Séquestre Intérimaire;
 - Autorisation du financement intérimaire de 400 000 \$ de type « *DIP* »; et
 - Autorisation d'une charge prioritaire couvrant les honoraires professionnels jusqu'à concurrence de 75 000 \$.
13. L'ordonnance en question prévoit qu'à sa seule discrétion, et s'il le juge nécessaire, le Séquestre Intérimaire peut utiliser plusieurs des pouvoirs qui lui sont conférés dans ladite Ordonnance. Le Séquestre Intérimaire a pour l'instant mis en place les pouvoirs suivants :
 - Contrôle des recettes et débours de la Débitrice;
 - Instituer un processus formel de sollicitation d'offres pour les biens de la Débitrice.
14. Le 21 juin 2019, Me Chantal Flamand, Registrare accordait une prorogation de délai au 6 août 2019.

Processus de sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs

15. Le Séquestre Intérimaire a identifié, à partir de ses banques de données telles Reuter, quelques 101 parties situées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, œuvrant dans le domaine cosmétique ou pharmaceutique, qui pourraient potentiellement avoir un intérêt dans Biomod. Un document sommaire d'information a été préparé et envoyé à toutes ces parties le 15 mai 2019. Le document en question stipulait, entre autres, que toutes les parties intéressées devaient manifester leur intérêt avant le 29 mai 2019 à 17 heures, heure de Montréal.
16. Le 30 mai 2019, un rappel a été envoyé aux parties identifiées les informant du processus de vente et de ses échéanciers.
17. En tout, douze (12) parties ont manifesté un intérêt. Une entente de confidentialité de même que les conditions régissant la sollicitation d'offres ont été envoyées à chacune des parties pour leur signature.
18. De ces parties, sept (7) ont retourné les documents dûment signés et furent autorisées à consulter les documents contenus dans la salle virtuelle d'information.
19. Parallèlement, certains actionnaires de la Débitrice déployaient des efforts afin d'attirer des investissements pouvant réorganiser l'entreprise et permettre une proposition viable aux créanciers.
20. Les parties avaient jusqu'au 25 juin 2019, à 17 heures, heure de Montréal, pour soumettre une offre.

21. Malheureusement, la sollicitation d'investisseurs ou d'acheteurs effectuée par le Séquestre Intérimaire, n'a généré aucune offre. Toutefois, les efforts du principal actionnaire de la Débitrice afin d'attirer des investissements pouvant réorganiser l'entreprise et permettre une proposition viable aux créanciers, se poursuivent toujours. Certains investisseurs ont démontré un intérêt à investir dans une relance de l'entreprise ou l'acquisition de ses actifs.

Prorogation de délai

22. La Débitrice a soumis une requête au tribunal afin d'obtenir une troisième prorogation de délai pour soumettre une proposition. Le délai demandé de 45 jours couvrira la période du 6 août 2019 au 20 septembre 2019. Ce délai est nécessaire afin que le principal actionnaire complète ses démarches auprès d'investisseurs potentiels et, le cas échéant, préparer une proposition viable aux créanciers.
23. Un état comparatif des recettes et débours couvrant la période du 17 juin 2019 au 26 juillet 2019 est présenté et désigné à la **Pièce A**.
24. À cet égard, la Débitrice a déposé un état de l'évolution de l'encaisse pour une période de quarante-cinq (45) jours couvrant la période du 6 août 2019 au 20 septembre 2019, ainsi que son rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état de l'évolution de l'encaisse, lesquels ont été soumis au séquestre officiel avec le rapport du Syndic portant sur le caractère raisonnable de l'état de l'évolution de l'encaisse, tel que requis en vertu du paragraphe 50.4 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et sont présentés et désignés à la **Pièce B**.
25. L'état de l'évolution de l'encaisse pour la période de quarante-cinq (45) jours, couvrant la période du 6 août 2019 au 20 septembre 2019, reflète un besoin de financement intérimaire additionnel de 250 000 \$.

Financement intérimaire additionnel

26. T Investment Corp., une entité liée au principal actionnaire de la Débitrice, a accepté de financer de façon intérimaire les besoins d'encaisse de la Débitrice d'un montant de 665 000 \$, lequel permettra de rembourser la dette du prêteur intérimaire actuel au montant de 415 000 \$ (intérêts compris), et de financer de façon intérimaire les besoins d'encaisse de la Débitrice jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 250 000 \$. En l'absence d'un tel financement, la Débitrice sera contrainte à être placée en faillite et, compte tenu du résultat de la sollicitation d'offres par le Séquestre Intérimaire, aucun dividende ne sera disponible aux créanciers et les créanciers garantis subiront vraisemblablement des pertes importantes.
27. Ce financement intérimaire additionnel sera effectué selon des termes et conditions essentiellement identiques aux termes et conditions déjà en vigueur entre la Débitrice et le prêteur intérimaire actuel.

Conclusions

28. Compte tenu de ce qui précède, le Syndic recommande la prorogation de délai au 20 septembre 2019 et l'approbation du financement intérimaire de T Investment Corp pour un montant total de 665 000 \$, lequel permettra de rembourser le prêteur intérimaire actuel et de financer de façon intérimaire les besoins d'encaisse de la Débitrice jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 250 000 \$.
29. La prorogation de délai et le financement intérimaire additionnel ne causent aucun préjudice aux créanciers.
30. La possibilité pour les créanciers de bénéficier d'une distribution est entièrement rattachée au succès de l'actionnaire principal à amasser les capitaux nécessaires pour traiter avec les créances de Biomod.

31. Compte tenu de ce qui précède, le Syndic recommande :

- D'accorder la prorogation de délai jusqu'au 20 septembre 2019; et
- D'approuver le financement intérimaire de 665 000 \$.

FAIT À MONTRÉAL, ce 1^{er} jour d'août 2019.

Richter Groupe Conseil inc.

Syndic

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the name of the syndic.

Par : Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI

PIÈCE A

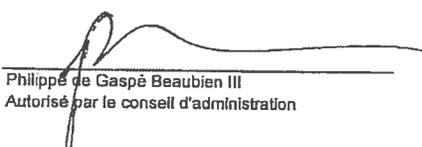
PIÈCE A

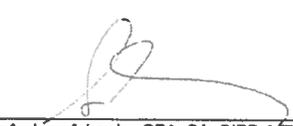
Biomod Concepts Inc.			
Mouvements de trésorerie projetés			
Pour la période du 17 juin au 26 juillet 2019			
	Projeté	Réal	Écart
Entrées de fonds			
Financement intérimaire	\$ -	\$ -	\$ -
Revenues d'intérêt	-	913	913
R&D refund/subventions	-	-	-
Comptes clients	-	-	-
	-	913	913
Sorties de fonds			
Salaires	18,966	20,359	1,393
Remboursement CAE	40,668	40,667	(1)
Gestionnaire intérimaire et frais de saufegarde	24,144	16,499	(7,645)
Loyer	17,190	17,532	342
Assurances	1,861	1,851	(10)
Bureau et services publics	2,880	1,515	(1,365)
Imprévus	6,000	-	(6,000)
Brevets - frais de maintenance	-	20,210	20,210
Honoraires professionnels	66,112	57,488	(8,625)
Intérêts sur financement intérimaire	6,000	-	(6,000)
Crédits bails	12,459	12,339	(120)
	196,280	188,459	(7,821)
Encaisse du début	290,630	290,630	-
Surplus / (Déficit)	(196,280)	(187,546)	(8,734)
Encaisse de la fin	\$ 94,350	\$ 103,084	\$ 8,734

PIÈCE B

PIÈCE B

Blomod Concepts Inc.									
Mouvement de trésorerie à projets									
Pour la période du 29 juillet au 20 septembre 2019									
Semaine se terminant	08/02/2019	08/09/2019	08/16/2019	08/23/2019	08/30/2019	09/06/2019	09/13/2019	09/20/2019	Total
DIP Financing	\$ -	\$ 125,000	\$ -	\$ -	\$ 125,000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 250,000
Sorties de fonds									
Salaires	-	6,205	-	6,205	-	6,205	-	6,205	24,820
Gestionnaire intérimaire	4,024	2,200	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	4,024	30,369
Honoraires professionnels	71,820	5,749	13,918	5,749	57,488	5,749	51,739	5,749	217,959
Loyer	17,190	-	-	-	17,190	-	-	-	34,380
Assurances	1,861	-	-	-	1,861	-	-	-	3,722
Contrat de location acquisition	4,094	705	2,276	874	4,094	705	2,276	874	15,898
Frais de bureau	370	77	-	-	370	120	-	-	937
Brevets	149	5,500	-	-	149	-	149	-	5,946
Imprévus	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	16,000
	101,508	22,437	22,218	18,852	87,175	18,803	60,187	18,852	350,031
Encaisse au début	103,084	1,576	104,140	81,922	63,070	100,895	82,092	21,905	103,084
Surplus / (Déficit)	(101,508)	102,563	(22,218)	(18,852)	37,825	(18,803)	(60,187)	(18,852)	(100,031)
Encaisse à la fin	\$ 1,576	\$ 104,140	\$ 81,922	\$ 63,070	\$ 100,895	\$ 82,092	\$ 21,905	\$ 3,053	\$ 3,053


 Philippe de Gaspé Beaubien III
 Autorisé par le conseil d'administration


 Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, LIT

08/01/2019